



I Le contexte

Les structures de l'utilité sociale sont des acteurs du développement des territoires. Elles contribuent à maintenir des services de proximité et participent ainsi des dynamiques territoriales, sur le plan social et économique ;

Les services d'utilité sociale, souvent portés par des associations, ont dû développer des emplois pour soutenir leurs activités. Au cours de ces 20 dernières années, le secteur associatif est devenu l'un des plus dynamique en matière de création d'emplois. En effet, les mutations du travail ont fait émerger de nouvelles demandes sociales qui ont favorisé la professionnalisation du secteur associatif sur ce qui est au cœur de son projet: les services de nature relationnelle.

Ces évolutions aussi intéressantes soient-elles entraînent des destabilisations et des questions relatives notamment à

- ❖ la maîtrise du projet associatif
- ❖ l'évolution de la fonction bénévole vers une fonction employeur
- ❖ la consolidation économique des activités
- ❖ la professionnalisation et la qualification des personnes
- ❖ La pérennisation des emplois

II des réponses possibles:

Le DLA: un appui aux projets des collectivités dans leurs relations aux associations

La mise en place du Dispositif Local d'Accompagnement marque la volonté du ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement et de la Caisse des Dépôts de soutenir les dynamiques locales en accompagnant les activités créatrices d'emploi qui répondent aux besoins des territoires et des populations.

Cette démarche doit donc se décliner au plus près des préoccupations des territoires, en relation étroite avec les acteurs et décideurs locaux.

Sur le 41, le comité de pilotage du DLA a proposé une démarche d'accompagnement des structures d'utilité sociale sur le Pays Vendômois, ceci plus particulièrement sur la filière tourisme.

Consolider les activités et pérenniser les emplois : quelques réflexions sur la démarche

Le DLA a pour objet de participer au développement des activités et à la pérennisation des emplois qui soutiennent ses activités par un accompagnement adapté aux besoins des structures de l'économie sociale.

Or la démarche de consolidation économique présente des limites si elle ne s'exerce pas dans une logique de développement local, en relation étroite avec le marché du territoire:

- risque de concurrence entre structures d'une même filière,
- services à la population qui ne vont pas toujours être adaptés aux besoins ou mal répartis sur le territoire,
- problème de solvabilisation, de rentabilité et donc de survie.

C'est pourquoi il convient de construire une méthode d'intervention plus pertinente en matière de consolidation et de développement des activités et emplois d'utilité sociale :

- une méthode qui prenne en compte les particularités d'un secteur professionnel
- une méthode qui favorise l'ancrage territorial des activités de service, dans la qualité et la proximité

La validation des acquis de l'expérience

Le DLA, qui a pour objet de structurer et renforcer les activités d'utilité sociale, n'intervient pas directement sur la qualification professionnelle des salariés. C'est pourquoi, sur cette action, il a été envisagé par la DDTEFP, d'associer à la démarche les compétences du **lieu ressources VAE** du GIP Alfa Centre (Validation des acquis de l'expérience);. Ceci permettrait d'intégrer les questions relatives à l'identification, la reconnaissance ou la validation de compétences des salarié(e)s de cette filière, au service des projets des structures et du territoire.

III Construire en commun avec les acteurs locaux une offre adaptée

L'intervention du DLA: quelle utilité?

- Participer à conforter l'offre actuelle en matière de tourisme
- Participer à rendre cette offre plus innovante, adaptée aux besoins de la clientèle et cohérente entre les acteurs
- Améliorer les stratégies de financements des associations
-

L'intervention du lieu ressources VAE/quelle utilité?

- Développer la professionnalisation des hommes et donc des structures

IV La démarche opérationnelle commune à l'offre DLA et VAE

OBJECTIF

Construire une offre d'accompagnement global pour

- aider les associations à développer leurs activités et leurs emplois au service des usagers et des territoires
- professionnaliser les salariés pour consolider la professionnalisation du secteur.

LES ETAPES

- 1) **Diagnostic partagé conduit avec les structures portant des activités d'utilité sociale, par ateliers de travail collectif, animés par la chargée de mission DLA et l'animatrice de la VAE en région Centre**

Qu'est ce que le diagnostic partagé?

Le diagnostic est un état des lieux, une analyse de situation partagée entre le DLA et les structures (missions, activités, économie, ressources humaines, relation au territoire, vie associative,...). Le diagnostic doit mettre en évidence les forces et les faiblesses de l'activité / de la structure, les opportunités et menaces de l'environnement, les orientations prioritaires et les perspectives de consolidation /de développement, les problématiques et les besoins d'appui, ainsi que les préconisations qui en découlent.

Partagé et validé par les structures, il est le support permettant d'élaborer **le plan d'accompagnement**.

Objet des ateliers de diagnostic

Du point de vue du DLA

Caractériser les problématiques qui se posent aux associations sur l'axe

- de la consolidation et du développement des activités
- de la pérennisation des emplois

Identifier les besoins en accompagnement

On intégrera dans la démarche une réflexion particulière sur la relation entre les activités des structures et les orientations du territoire.

Du point de vue de la VAE

Informé et sensibiliser sur ce qu'est la VAE et ce que cela peut apporter dans une démarche de professionnalisation

Quels sont les besoins en compétences ?

Quelles correspondances avec le répertoire de certification ?

Quels besoins en informations, conseils puis accompagnement de dossiers VAE notamment sur un plan individuel ?

L'identification et l'expression des compétences individuelles acquises permettent aussi de mieux identifier le portefeuille de compétences d'une structure.

Synthèse: les axes du diagnostic

DLA	VAE
structuration et professionnalisation de la vie associative (<i>organisation interne</i>) <i>dont</i> <i>questionnement sur les emplois</i>	Identification des compétences actuelles et des besoins
adéquation entre les services rendus, le public visé et le territoire d'implantation (<i>la structure et son environnement- activités, services, publics, territoire</i>) (éclairage avec orientations du territoire)	
structuration financière, fiscale et sociale	
Mise en relation des problématiques avec les besoins en accompagnement	

2) Analyser le diagnostic pour produire une proposition de plan d'accompagnement

Cette analyse est produite par la chargée de mission du DLA et la chargée de mission VAE ,si la démarche s'avère pertinente.

Qu'est ce que le plan d'accompagnement ?

Le plan d'accompagnement prend en compte le traitement de plusieurs problématiques identifiées avec les structures. Il permet la combinaison d'actions de nature différente telles que du conseil, de la formation, de l'appui technique

Issu du diagnostic partagé avec les structures il doit notamment faire apparaître :

- les point forts et points faibles des structures dans l'environnement et les perspectives de consolidation,
- les problématiques à traiter et les besoins d'accompagnement énoncés par les structures et/ou identifiés par le DLA,
- les moyens qu'il appartient de mettre en œuvre (DLA + autres partenaires) et les résultats attendus des ressources ainsi combinées.

Les ressources mobilisées sont par exemple :

- les fédérations et réseaux associatifs ;
- les dispositifs et actions des services de l'Etat, des collectivités et autres organismes publics (CAF, FASILD, etc.) ;
- les acteurs financiers (acteurs bancaires, etc.) et des outils de financement de projet portés par des organismes comme France Active, SOGAMA-Crédit associatif ou l'Institut de Développement de l'Economie Sociale (IDES).
- d'autres structures d'utilité sociale

Ces ressources, en région centre, sont mobilisées notamment **à travers le comité d'appui**.

L'ingénierie soit l'intervention d'un prestataire expert financé par le DLA est une des ressources dans le plan d'accompagnement.

3) Présentation et validation d'un programme d'accompagnement par le comité d'appui

- Sur l'axe de la consolidation et de l'émergence des activités et emplois d'utilité sociale avec mobilisation de l'ensemble des compétences, ressources et dispositifs et utilisation des crédits d'ingénierie, pour les appuis techniques et méthodologiques
- Sur l'axe de la validation et certification des compétences

4) Mise en œuvre du plan d'accompagnement et suivi dont

Du côté du DLA : appel à projet pour la réalisation des missions d'appui (ingénierie) portées par des prestataires

Du côté de la VAE : organisation des solutions adaptées

Ces différentes étapes sont organisées, suivies et régulées au sein **du comité d'appui** de territoire.

Qu'est ce que le comité d'appui ?

Pour enrichir son analyse, le chargé de mission **DLA** s'entoure d'une instance technique, appelée **comité d'appui**.

Le **comité d'appui** permet de mobiliser des expertises complémentaires et variées sur les problématiques des structures, des filières...

-

Résultats attendus pour le territoire et les structures

- ❖ *Accroître la qualité des services de proximité destinés aux populations et aux acteurs économiques.*
- ❖ *Participer au maintien d'emplois de proximité, durablement ancrés dans leurs territoires et essentiels pour les collectivités et les usagers.*
- ❖ *Professionaliser le secteur de l'économie sociale et les acteurs qui le portent*

**Le lieu ressource
VAE**

**Le Dispositif Local
d'Accompagnement**

Quels sont les
emplois

Quelles sont
les
compétences
attendues ?

Y a t il besoin
de
qualification,
de
certification?

**Quelles sont les
problématiques ?**

La VAE :
Reconnaître les
compétences des
salariés et
participer ainsi à
la
professionnalisation
des structures

Le DLA :
Soutenir le
développement des
structures/activités
et emplois d'utilité
sociale

**Quelles sont les
problématiques ?**
Entretien/ diagnostic sur

- le projet associatif et son ancrage territorial,
- la structuration de la fonction employeur
- le développement économique

Comment ?
Identification des
solutions adaptées.

Comment ?
Plan
d'accompagnement

Formation/
Structuration des
emplois/
Certification/diplôme

Mobilisation de
personnes ressources
et intervention de
prestataires
spécialisés



